AR PREFECTURE

082-218201127-20200130-CM20200130_17-DE

Regu le 04/02/2020

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 30 janvier (30/01/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux,

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**. **ETAIENT EXCUSES**:

Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Conseillers Municipaux.

Monsieur ANDRAL est nommé secrétaire de séance.

17 - 30 janvier 2020

17. OPAH RU 2019-2024 – attribution d'une subvention communale à des propriétaires – M. DJEBALI Ahmed, propriétaire occupant – action accompagnement Ville / dossier façade / menuiseries

Rapporteur: Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics.

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des guartiers prioritaires,

VU le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

VU la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

AR PREFECTURE

082-218201127-20200130-CM20200130_17-DE Regu le 04/02/2020

VU la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le maire :

- à signer la convention OPAH RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

VU la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH RU par un opérateur extérieur,

VU la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

VU la demande de subvention en date du 03/10/2019 de M. DJEBALI Ahmed.

CONSIDERANT que les actions d'accompagnement initiées par la ville de 2012/2018 n'ont pas atteint tous ses objectifs 73 dossiers validés pour un objectif de 170 soit un résultat global de 43%,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette action dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux en lien avec la démarche bourgs-centre Occitanie/région,

CONSIDERANT que M. DJEBALI Ahmed, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH RU.

CONSIDERANT, en effet, M. DJEBALI Ahmed met en œuvre des travaux de ravalement de façade dans le périmètre défini par la convention. Le montant de ces travaux est de 20 290 € HT,

Récapitulatif

Adresse immeuble	33/31 rue Guilleran 82200 Moissac
Surface façade	70 m2
Type de travaux/dossier	Façade/fenêtres
Montant total travaux HT	20 290 €
Montant subvention Moissac	5 900 € (4000 € subvention façade + 1900 € subvention menuiseries)
Reste à charge	14 390 €

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de verser à M. DJEBALI Ahmed une subvention de 5 900 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH RU,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac le 31 janvier 2020

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faile l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :